



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



23148088

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

19 NOV. 2023

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : 0401 763 211

Nom

(en entier) : **Centr'Habitat**

(en abrégé) : **CH**

Forme légale : **Société coopérative à responsabilité limitée, agréée sous le n°5400
par la SWL - société de droit public**

Adresse complète du siège : **Rue Edouard Anseele 48 à 7100 La Louvière**

**Objet de l'acte : Désignation d'un Président et d'un Vice-Président du Conseil
d'administration - extrait du PV du Conseil d'administration du 27 juin 2019**

3.1 Désignation d'un Président du Conseil d'administration

Monsieur Pozzoni signale qu'au terme d'une concertation entre la Ville de La Louvière et l'administration communale de Manage, la candidature de Mme Fabienne Capot est proposée au poste de Présidente.

Aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Par accord préalable du Commissaire et parce qu'aucun administrateur ne souhaite recourir aux votes secrets :

Le Conseil d'administration désigne, à l'unanimité, Madame Fabienne CAPOT (administratrice mandatée par la Province de Hainaut en Conseil provincial du 22/01/2019) – domiciliée avenue Rêve d'Or 35 à 7100 La Louvière - en qualité de Présidente.

Conformément à l'AGW du 30 août 2007, confirmé lors de l'assemblée générale du 21 juin 2019, les émoluments octroyés à la Présidente sont fixés à 23.899,50 € annuel brut indexé.

Elle ne bénéficie pas de jeton de présence.

La Présidente remercie l'assemblée pour sa confiance.

3.2 Désignation d'un Vice-Président du Conseil d'administration

La Présidente signale qu'au terme d'une concertation entre la commune de Manage et la Ville de La Louvière, la candidature de M. Bruno Pozzoni est proposée au poste de Vice-Président.

Aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Par accord préalable du Commissaire et parce qu'aucun administrateur ne souhaite recourir aux votes secrets :

Le Conseil d'administration désigne, à l'unanimité, Monsieur Bruno POZZONI (administrateur mandaté par la commune de Manage en conseil communal du 27/03/2019) – domicilié chaussée de Mons 3 à 7170 Manage - en qualité de Vice-Président.

Conformément à l'AGW du 30 août 2007, confirmé lors de l'assemblée générale du 21 juin 2019 les émoluments octroyés au Vice-Président sont fixés à 11.949,75 € annuel brut indexé.

Il ne bénéficie pas de jeton de présence.

Le Vice-Président remercie l'assemblée pour sa confiance.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/11/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).